



# Réunion du Conseil Municipal

Mardi 12 Mars 2024 à 18h15

## Session ordinaire

### *Ordre du jour*

- Approbation du Compte de Gestion – Budget de la commune pour l'exercice 2023
- Approbation du Compte de Gestion – Budget du camping municipal pour l'exercice 2023
- Approbation du Compte Administratif – Budget Commune pour l'exercice 2023
- Approbation du Compte Administratif – Budget Camping municipal pour l'exercice 2023
- Affectation des résultats de clôture du Compte Administratif de la commune 2023
- Affectation des résultats de clôture du Compte Administratif du camping 2023
- Création d'un poste d'agent contractuel de droit public pour accroissement temporaire d'activité au sein du service technique communal.
- Création de postes d'agents contractuels de droit public pour accroissement saisonnier du camping municipal.
- Création de postes d'agents contractuels de droit public pour accroissement saisonnier des services municipaux.
- Création des postes d'agents contractuels de droit public pour accroissement saisonnier d'activité pour la surveillance de la plage du Cap de l'Homy.
- Modification de la rémunération des agents employés en CDI au camping municipal.
- Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles. (ATSEM)
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à la SARL ETS PEHAU
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à la SARL L'HOMY
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à M. NAEYAERT Lionel
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à M. Yoann POILANE
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à M. René ESCOS
- Donation de mandat au Centre de gestion des Landes pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
- Désignation des délégués au SYDEC au titre des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.
- Convention de servitude relative à la desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur les parcelles AB 0101 et 0102.
- Question diverses